

est le seul qui puisse nous permettre de sortir du bourbier économique où nous croupons.

Du reste, Messieurs, puisque mon tour de parole m'amène à vous faire une courte communication sur la verrerie ouvrière de Rive-de-Gier, j'aurai l'occasion de vous montrer un vague essai. Le collectivisme à l'œuvre. J'en profiterai pour vous signaler en même temps que les points faibles de ce système ses côtés généreux et ce qui dans sa critique du système économique actuel aussi bien que dans son essai de reconstitution d'une Société nouvelle répond aux aspirations des masses.

Congrès de l'Union Coopérative?

LA
VERRERIE AUX VERRIERS
DE RIVE-DE-GIER

MESSIEURS,

Les Sociétés coopératives de production sont relativement nombreuses dans le bassin houiller de la Loire. On n'en compte pas moins de 6 ayant près de 400 associés et occupant un personnel total de 600 personnes. Leur chiffre d'affaires atteint environ la somme de 800.000 francs.

En général, cette forme de la coopération a échoué partout où elle a reçu un commencement d'exécution et il est probable que pendant encore de longues années elle échouera parce qu'elle exige de ses membres des connaissances, un esprit de discipline et un ensemble de qualités que les ouvriers ne possèdent pas. Précisément ce qui a retardé le triomphe de la coopération en France c'est qu'après 48 on a voulu immédiatement commencer par où on aurait dû achever, par la coopération de production. L'échec fut lamentable et Saint-Etienne n'échappa pas à la loi commune. En 1863, en effet, se constituait la Société des Rubaniers pour la fabrication et la vente de rubans en tous genres. L'apport de chaque sociétaire était de 500 francs. La Chambre de Commerce, par l'organe de M. Larcher, porta sur cette

intéressante entreprise un jugement qui faisait prévoir des jours heureux : « Les ouvriers qui se sont associés forment environ la moitié des meilleurs ouvriers en soie de Saint-Etienne, dit l'honorable rapporteur. Il y a dans ce fait une certaine garantie pour la réussite de l'entreprise. Outre leur capital argent, les associés possèdent entre eux tous 2.500 à 3.000 métiers.... Les hommes placés à la tête de l'Association sont expérimentés.... » Hélas ! l'expérience des directeurs de la Société des Rubaniers ne servit qu'à prolonger l'agonie de cette louable tentative.

Le même sort fut réservé à la Société commerciale et industrielle des Veloutiers réunis. Le capital social fut fixé à la somme de 900.000 francs, et l'apport de chaque sociétaire était de 33.000 francs, réalisables en espèces ou en nature, c'est-à-dire en métiers et en marchandises. La Société des Veloutiers fonctionna pendant quelques temps ; mais, malgré ses règlements qui étaient inspirés par un esprit de haute sagesse et de prudence, elle ne vécut que l'espace d'un matin. Les Teinturiers, au nombre de 300, essayèrent aussi de fonder une association de production ; les plâtriers, les maçons et plusieurs autres corps d'état imitèrent cet exemple. Les Chiffonniers ambulants eux-mêmes voulurent s'essayer à la coopération. Mais à peine eurent-ils fondé leur Société qu'il fallut liquider en 1896. De toutes ces sociétés, aucune n'existe aujourd'hui, et leur disparition, après une très courte existence, montre une fois de plus qu'avant de s'attaquer à la production, les coopérateurs doivent s'emparer de la consommation où ils peuvent faire un apprentissage sérieux, se rompre avec la connaissance des affaires et acquérir les qualités d'ordre, de discipline surtout, de prévoyance, qui sont les conditions premières de tout succès commercial et industriel.

Les sociétés coopératives de production qui fonctionnent actuellement dans le bassin de la Loire auront-elles le même sort que leurs aînées ? Sans aucun doute, les différentes mines aux mineurs n'ont pas l'avenir pour elles. Un membre de notre Association l'a prouvé dans un remarquable travail, et malheureusement les raisons données par M. de Billy de cet insuccès certain ne sont que trop fondées. En admettant même que leurs membres aient toutes les qualités requi-

ses pour réussir, elles sont condamnées à disparaître dans un avenir rapproché, par la seule raison que les concessions dont elles disposent ne sont que des chantiers abandonnés par des Compagnies qui n'y trouvaient plus l'intérêt rémunérateur de leurs capitaux. Des ouvriers exploitant eux-mêmes peuvent, pendant quelques années, y faire sortir une journée ordinaire. Ils n'ont pas de frais généraux considérables, ils n'ont pas surtout à exécuter des travaux de conservation ou de recherche, travaux qui exigent l'immobilisation de nombreux capitaux improductifs pendant de longues années. En somme, ils vivent au jour le jour et, dès lors, ne peuvent que végéter pendant un temps plus ou moins long, encore faut-il remarquer que la Mine aux Mineurs de Monthieux et la Société civile du Gier n'ont fonctionné que grâce aux dons qu'elles ont reçus et pour lesquels elles n'ont eu à payer ni intérêt ni amortissement. En tout cas aucune d'elles n'a réalisé de bénéfices en 1896 et deux au moins ne font même plus la paie au pair.

Dans tous les cas, leur succès ou leur insuccès ne prouvera ni pour ni contre les sociétés coopératives de production, puisque celles dont nous nous occupons n'ont pas été fondées dans les conditions ordinaires des entreprises commerciales. Il y a eu mal donne.

Autre est la situation de la Verrerie Stéphanoise et de la Verrerie de la Ricamarie.

Nous sommes ici en présence de véritables sociétés coopératives de production et leur succès paraît chose certaine. La première, en effet, fonctionne depuis huit ans. L'inventaire de 1896 accusait 280.000 francs d'affaires et 43.000 francs de bénéfice en chiffres ronds; la seconde n'a que deux ans d'existence et dès les premiers mois elle s'est donnée un directeur qui, tout patron qu'il fût avant de devenir coopérateur, l'a mise à deux doigts de sa perte. Mais depuis un an elle se relève et le premier semestre de 1897 accuse 85.000 francs d'affaires et 1.800 francs de bénéfices. J'ai quelque lieu d'en être fier. Je l'ai presque tenue sur les fonds baptismaux et je puis me vanter que si jamais Société eut parrain plus pauvre que moi, jamais du moins elle n'en eut un plus riche en bonnes intentions.

Une Société à demi-ouvrière, à demi-bourgeoise dont la

chuté à eu un certain retentissement est la Verrerie de Rive-de-Gier. Votre bureau m'a fait l'honneur de me demander une communication à son sujet. Il a voulu, je suppose, que je vous montre comment meurent les sociétés coopératives de production, pour que vous soyez en mesure par contraste de comprendre à quelles conditions elles vivent et prospèrent.

Avant de dresser l'acte de décès de la Verrerie ouvrière de Rive-de-Gier, permettez-moi de dresser son acte de naissance. Vous aurez ainsi son état-civil au complet.

Messieurs, Rive-de-Gier a été longtemps le centre verrier le plus important de la France. Il y a quelques années à peine plus de 4.000 ouvriers y exerçaient cette industrie. A la suite d'une crise très intense que traversa le verre et plus particulièrement la bouteille, la Société des Verreries de la Loire et du Rhône, qui occupait plus de 2.000 ouvriers, fut dissoute. La Grande Chartreuse n'avait pas voulu renouveler son traité qu'elle trouvait trop onéreux, et une commande d'une pareille importance lui échappant, son conseil d'administration ne jugea pas prudent de continuer une industrie qui s'était complètement transformée, et qui aurait exigé, pour être conduite avec succès, un capital considérable afin de renouveler l'outillage et d'adopter les derniers perfectionnements apportés dans la fabrication du verre.

En 1885 trois industriels, MM. Juliard, Jaquet et Micol achetèrent une partie des fours et de l'emplacement de la Société défunte au prix de 81.000 francs, et essayèrent de continuer pour leur compte la fabrication du verre. Ils s'adjoignirent un maître-verrier, M. Mille, et constituèrent une Société anonyme au capital de 300.000 francs représenté par des actions d'apport de 500 francs. En outre ils créèrent un fond de roulement de 300.000 francs au moyen d'un emprunt garanti par une hypothèque sur le terrain et le matériel de la verrerie.

La nouvelle Société fonctionna pendant quelques années, mais elle ne put jamais occuper tous les ouvriers qui trouvaient du travail dans l'ancienne Compagnie. Sans doute, un certain nombre de ces ouvriers émigrèrent et allèrent dans d'autres centres verriers se faire embaucher, mais

quelques-uns restèrent à Rive-de-Gier et contribuèrent ainsi à aggraver le malaise économique qui se faisait sentir dans cette localité depuis plusieurs années par suite de la crise que traverse l'industrie du charbon.

Il importe de se rappeler ce détail pour bien comprendre l'état d'énervement et de mécontentement dans lequel se trouve la population ouvrière de Rive-de-Gier depuis de longues années, et pour expliquer certains mouvements populaires dont ce centre industriel a été le théâtre.

Le 16 mars 1894 éclata la grève de la verrerie Richarme occupant plus de 1200 ouvriers de diverses catégories.

Le syndicat des verriers étant très fortement organisé à ce moment-là et pouvant compter du reste sur l'appui de la Fédération dont le centre est à Lyon, il était à prévoir que la grève serait longue, d'autant plus que le directeur de la verrerie Richarme, M. Dériard, ne cherchait qu'un prétexte pour rompre avec ses ouvriers afin de se soustraire aux exigences syndicales. Ajoutons que le calme régnait dans les autres centres verriers et que par conséquent les ouvriers de Rive-de-Gier paraissaient assurés du concours pécuniaire de leurs camarades, qui en ces dernières années ont fait preuve d'un véritable esprit de sacrifice pour soutenir leurs revendications.

On comprend, dans ces conditions, que les esprits fussent très montés. C'était de la part des verriers l'intention très ferme de battre en brèche l'autorité patronale et de faire capituler l'usine la plus importante de France, et de la part du patron la résolution non moins arrêtée de briser le Syndicat dont les prétentions lui enlevaient toute liberté d'action.

Dès lors les verriers étaient prêts à tout tenter pour réussir, et aucun sacrifice ne leur paraissait au-dessus de leurs forces.

Or précisément on leur offrit, au moment où ils s'y attendaient le moins, une arme dont le maniement pouvait, croyaient-ils, leur assurer la victoire. Cette arme fut la création d'une verrerie ouvrière assez importante pour remplacer l'usine Richarme au point de vue de la fabrication pendant la grève, et l'obliger, par la concurrence, à accepter les prétentions des grévistes ou la ruiner.

En effet, MM. Juliard et Micol devaient toujours à la liquidation de la Société des Verreries de la Loire et du Rhône la somme de 81.000 francs, moyennant laquelle ils s'étaient rendus acquéreurs d'une grande partie des immeubles et du matériel de ladite Société. Pour se libérer, ces Messieurs pensèrent que le meilleur moyen serait de vendre une partie des actions qu'ils avaient reçues en 1884 lors de la création de la Société anonyme dont ils furent les promoteurs.

Mais à qui les vendre puisque personne n'en voulait, du moins à 500 francs, taux auquel elles avaient été émises. Ce fut alors que MM. Juliard et Micol eurent une inspiration de génie. Ils les proposèrent aux ouvriers grévistes. Achetez-nous, leur dirent-ils, 324 actions. Nous garderons, nous, avec M. Jaquet, 45 actions, et comme nous nous engageons à vous soutenir nous aurons la majorité dans les assemblées d'actionnaires. La verrerie aux verriers sera fondée.

Les grévistes, on le saisit de reste, acceptèrent d'enthousiasme cette proposition. Ils voyaient dans cette combinaison la possibilité d'employer, au fur et à mesure de l'agrandissement de cette entreprise, tous les ouvriers sans travail, et ils pensaient que devant cette nouvelle façon de pratiquer la lutte M. Dériard serait amené, bon gré mal gré, à composition.

Ici deux difficultés, qui furent bientôt résolues, du moins sur le papier, se présentaient : 1° Quels doivent être les détenteurs de 324 actions ? 2° Où prendre l'argent pour les libérer ?

On pensa d'abord à confier ces actions à la Fédération qui groupe tous les syndicats verriers de France. Mais on dut bientôt y renoncer pour deux raisons qui firent également repousser l'idée de rendre acquéreur le syndicat de Rive-de-Gier. Ces associations, en effet, n'ont pas la personnalité civile et ne peuvent acquérir. Du reste, elles n'auraient pu représenter qu'une seule personnalité dans les assemblées d'actionnaires de la Verrerie, et comme chaque personnalité n'avait droit qu'à 10 voix, l'élément ouvrier n'aurait disposé que de 40 voix en y comprenant celles de MM. Jaquet, Juliard et Micol, et par conséquent l'usine serait restée sous la domination de MM. Berne, Mille et Poisson, administrateurs délégués et très hostiles à l'admission des ouvriers dans la direction de l'usine.

Pour tourner la difficulté, le syndicat de Rive-de-Gier désigna 12 de ses membres entre lesquels il répartit les 324 actions et avec les voix de MM. Jaquet, Juliard et Micol qui gardaient 10 actions chacun et qui avaient promis de voter avec eux ils furent assurés de la majorité. Trois des actionnaires ouvriers furent adjoints au conseil d'administration et la chambre syndicale de Rive-de-Gier se porta « garant solidaire pour le montant intégral de ces douze acquisitions individuelles pour la somme de 162.000 francs », ainsi s'exprime le texte même de la convention.

Il fut, en outre, stipulé que les acheteurs, c'est-à-dire en réalité le Syndicat, auraient pour le paiement, en capital et intérêt, un délai de six ans.

Mais quand il fallut faire transférer les actions au nom des verriers, actions qui étaient dans les caisses de MM. Simon, Berne et Poisson, banquiers à Saint-Étienne, comme gage d'une somme de 61.441 francs que les vendeurs devaient à la Société de la verrerie, MM. Simon, Berne et Poisson s'y refusèrent ne voulant, en aucune façon, se dessaisir de titres qui étaient pour eux une garantie. Ils leur offrirent de leur céder des actions au fur et à mesure qu'ils libéreraient la part de la dette que chacune de ces actions devait supporter soit 250 francs par action. Comme l'assemblée générale des actionnaires approchait, elle devait avoir lieu le 3 juillet 1894, les ouvriers acheteurs réunirent 17.250 francs, dont une partie fut fournie par le syndicat, l'autre partie par un négociant de Rive-de-Gier et par quelques camarades, et purent ainsi libérer 69 actions.

Voilà donc maintenant la Verrerie, faussement appelée Verrerie ouvrière, constituée. La moitié des actions sont entre les mains — dans tous les cas peuvent passer dans les mains des ouvriers — l'autre moitié reste entre les mains de bourgeois. L'administration comprend également des ouvriers et des bourgeois. Les administrateurs délégués, ouvriers et bourgeois, sont aux appointements de 500 francs par mois, mais les administrateurs ouvriers ont pris l'engagement de laisser 300 francs par mois dans la caisse du syndicat pour la cause ; si bien qu'en réalité ils ont beaucoup plus de soucis que les ouvriers verriers et leurs salaires sont à peu près les mêmes sinon inférieurs.

La direction technique est confiée à un administrateur bourgeois, M. Mille, ancien maître-verrier; c'est un ouvrier, M. Vinay qui est chargé du personnel. Les autres administrateurs se partagent les emplois.

Au début il y eut de l'enthousiasme. On était au plus fort de la grève. Il fallait lutter contre M. Dériard. On était soutenu par une idée commune. La discipline était donc passable, le travail s'effectuait assez régulièrement et on arrivait à employer près de 800 ouvriers qui pendant deux mois reçurent un salaire normal.

Mais cette prospérité ne dura pas longtemps. Diverses circonstances vinrent arrêter la bonne marche de l'œuvre et l'acheminer vers la banqueroute. Signalons-les rapidement :

1° L'élément anarchiste eut bientôt le dessus, et les administrateurs ne parvinrent pas à se faire obéir. Ceux de ces derniers qui appartenaient au parti ouvrier devaient soumettre toutes leurs décisions au Syndicat réuni en grande assemblée, en sorte qu'ils n'osaient plus déplacer même une caisse de bouteilles ou renvoyer un ouvrier pour ne pas s'exposer à des interpellations violentes le jour de réunion de la chambre syndicale. En outre, un parti se forma bientôt, sous la direction d'un de ces brailleurs publics dont la spécialité est d'attiser les haines, pour contre-balancer l'influence des ouvriers raisonnables qui avaient à cœur le succès de l'entreprise. Ici il importe de se rappeler que les verriers avaient vu surtout ou plutôt uniquement dans la fondation de la verrerie ouvrière une arme de lutte contre M. Dériard. Le parti sage disait : Si nous voulons faire une concurrence sérieuse à M. Dériard, l'obliger à accepter plus tard les tarifs de la Fédération, il faut pousser les grévistes à se soumettre au plus vite, sinon nous serons obligés d'occuper tous ces sans travail à la verrerie ouvrière, et inutilement nous grèverons notre budget; en outre, le syndicat, obligé d'employer ses ressources pour soutenir la grève ne peut pas nous fournir le capital nécessaire pour dégager nos actions et constituer un fond de roulement. Que tout le monde se remette au travail, et quand la verrerie ouvrière aura allumé tous ses fours elle pourra occuper plus de 1500 ouvriers, et crânement elle entrera en concur-

rence avec la maison Dériard et l'obligera à travailler à si bas prix qu'elle n'aura plus qu'à éteindre ses fours pour ne pas se ruiner.

Évidemment le raisonnement était juste, et si cette manière de voir avait triomphé, la maison Richarme n'aurait pas été ruinée, bien entendu, mais la verrerie ouvrière fonctionnerait encore. Cette tactique avait l'approbation de la Fédération et elle avait, du reste, été recommandée par le Congrès de Paris.

Malheureusement l'administrateur ouvrier Vinay, l'âme du parti de la sagesse et de la modération, fut condamné à 3 mois 1/2 de prison pour avoir engagé, du moins on l'en a accusé, des grévistes à se porter à des voies de fait sur la personne de verriers qui voulaient reprendre le travail chez Richarme. Pendant son incarcération, Gelas, ouvrier libertaire, s'efforça de ruiner son influence et prêcha la grève à outrance. Il ne réussit que trop bien, et quand Vinay fut remis en liberté il n'eut plus sur les ouvriers l'autorité, du reste légitime, qu'il exerçait auparavant.

La continuation de la grève épuisa toutes les ressources des verriers et du syndicat ; quand elle cessa, un grand nombre de verriers ne furent pas acceptés, remplacés qu'ils étaient par des ouvriers allemands, et la verrerie ouvrière devint le refuge où les sans travail allaient de temps à autre et à tour de rôle travailler pendant quelques heures par jour. On n'était plus en présence d'une industrie sérieusement organisée, mais devant une sorte de hangar où l'on pratiquait, sans ordre, l'hospitalité par le travail.

2^o Au milieu de cette anarchie, les ouvriers exigeaient l'agrandissement de la verrerie afin d'occuper un plus nombreux personnel, et notamment les verriers que la grève Richarme laissait sans emploi. C'est ainsi que trois fours furent allumés. Il en résulta une production anormale. Les produits furent mis en magasin ou cédés à vil prix dès que la verrerie Richarme eut repris son fonctionnement. La paie cessa bientôt d'être faite au pair, et les meilleurs ouvriers, ne pouvant plus travailler qu'une quinzaine, allèrent ailleurs chercher des occupations plus rémunératrices, laissant la verrerie aux mains des moins expérimentés.

3^o Une troisième cause de l'insuccès de la verrerie ou-

rière fut l'impossibilité dans laquelle les verriers se trouvèrent de libérer les actions qui étaient en gage à la banque Simon, Berne et Poisson. Il avait été décidé, que pour libérer ces actions, les 7.000 fédérés des syndicats verriers de France verseraient chacun 27 francs, ce qui aurait permis d'atteindre le chiffre de 189.000 francs et de libérer les actions dans un an au lieu de six. Malheureusement les ressources de la Fédération furent absorbées en grande partie par la grève de Rive-de-Gier d'abord, puis par celle de Carmaux qui éclata peu de temps après. Et Carmaux avait jusque-là tenu religieusement ses engagements et payé sa cotisation. En outre, la grève de Rive-de-Gier brisa le syndicat de cette localité, en sorte que la Fédération ne versa que 50.000 francs.

4^e Enfin, les verriers patrons s'acharnèrent contre cette entreprise qui n'était plus qu'un cadavre, en informant les marchands de bouteilles qu'ils baissaient leur prix de vente de 2 francs le mille. Cette attitude est assez étrange et l'on ne peut que la qualifier sévèrement comme tant d'autres, du reste, auxquelles nous ont habitués certains patrons.

Aussi la verrerie aux verriers ne tarda pas à se trouver dans des embarras insurmontables. « Les verriers, dit très justement M. Léon de Selhac dans une très intéressante et très documentée communication, s'étaient, au début, chargés d'une dette de 162.000 francs. En mai 1895, ils avaient payé 81.000 francs, et le 21 du même mois, sur la menace faite de procéder à la vente des actions qui leur avaient été concédées, la moitié des salaires dus étant impayés, les actionnaires ouvriers signaient des engagements en vertu desquels ils remettaient en nantissement leurs actions aux ouvriers à qui ces salaires étaient dus.

Mais malgré toutes ses mesures, malgré le chiffre des ventes, qui s'élevait à 60 et 70.000 francs par mois, malgré le désintéressement des administrateurs et des verriers, l'affaire était condamnée. Le 23 juillet 1896, le bilan était déposé accusant 355.000 francs d'actif et un passif de 510.000 francs, dont un cinquième en salaires arriérés. »

Si les verriers de Rive-de-Gier n'avaient pas fait de leur entreprise une arme de lutte, si, écoutant les avis de Vinay et de la Fédération, ils avaient obligé leurs camarades de

l'usine Richarme à cesser la grève, ils auraient sûrement réussi, car ils n'auraient pas eu besoin d'allumer tous les fours pour occuper les ouvriers qui chômaient, les divisions ne se seraient pas produites, ils auraient pu, en peu de temps, libérer les actions qu'ils avaient achetées et aussi écouler leurs produits, ceux-ci étant moins abondants, et enfin et surtout la prospérité aurait calmé les haines et les rivalités.

On le voit, ce sont toujours les mêmes causes qui amènent la chute de semblables entreprises. On ne peut que répéter, à ce sujet, ce que disait Vinay au congrès de Marseille en 1895 : « S'il y a eu des moments difficiles, cela tient à notre mauvaise éducation sociale qui a été faussée au début, c'est ce qui a fait que quelques-uns se sont refusés d'obéir à un égal et ont confondu l'ordre avec l'autoritarisme. L'autoritarisme nous n'en voulons pas, mais l'ordre est indispensable pour la réussite de notre entreprise. »

La verrerie de Rive-de-Gier est morte après quelques mois d'une existence qui a été une agonie.

Mais cet échec ne prouve rien contre la coopération de production. Une brebis noire ne suffit pas pour former un troupeau noir. Il y a beaucoup de commerçants et d'industriels, de banquiers et de commissionnaires, de sociétés anonymes et de sociétés en commandite qui se ruinent et déposent leur bilan sans faire de la coopération ; leur chute entraîne même souvent la ruine de rentiers qui se contentent, quand ils en ont, de toucher leur dividende ; en concluez-vous que notre mode économique, basé sur la concurrence, est mauvais ? Cependant, si la faillite d'une société coopérative suffit pour prouver que la coopération de production est impraticable et fatalement vouée à un échec lamentable, les faillites très nombreuses qui chaque jour sont enregistrées démontrent tout aussi bien le vice de constitution du commerce et de l'industrie tels qu'ils sont aujourd'hui pratiqués.

On m'objecte que malgré ces faillites notre mode économique fonctionne et donne cependant des résultats qui ne sont point à dédaigner. Sans doute, mais on oublie qu'il serait facile de citer de nombreuses sociétés coopératives de production qui réussissent à merveille et cela depuis déjà

de longues années, fait d'autant plus remarquable que la coopération se trouve, dans le milieu où elle est appelée à fonctionner, en compétition avec des commerçants et des industriels qui emploient des manières d'agir absolument contraires à celles qu'elle se fait un devoir d'employer elle-même. La coopération se trouve donc dans un état d'infériorité marquée.

Pour en revenir à la verrerie ouvrière de Rive-de-Gier, il ne faut pas oublier ce que j'ai déjà dit de l'esprit qui avait présidé à sa fondation et du but que poursuivaient ses protagonistes. Entreprise bâtarde, mi ouvrière, mi bourgeoise, créée dans un moment de lutte à outrance et pour faire pièce à une verrerie patronale, cette organisation devait échouer parce qu'elle ne reposait pas sur une idée féconde, sur un haut idéal de justice. Seul l'esprit de lutte et l'esprit de haine animaient ses fondateurs, et si ces deux esprits peuvent, à un moment donné, galvaniser une entreprise, ils ne sauraient présider à la fondation d'une œuvre durable.

Cependant l'entreprise de Rive-de-Gier n'a pas été inutile. Elle a contribué à l'éducation des ouvriers. L'un d'eux, un administrateur, me disait il n'y a pas longtemps : Maintenant que j'ai été aux prises avec les difficultés, je suis devenu coopérateur. Nous espérons réunir quelque argent et fonder une nouvelle verrerie. Nous l'établirons sur les principes de la coopération que vous avez si souvent développés à Rive-de-Gier.

C'est ce même administrateur qui me disait encore : « J'ai reconnu que la grande plaie des ouvriers c'est l'alcoolisme. Si vous parcouriez les procès-verbaux des séances du syndicat, vous verriez que nous nous préoccupons de cette question et des moyens de combattre ce fléau. » J'ai aussi rencontré à Rive-de-Gier des ouvriers d'Albi qui m'ont dit : « Il ne faut pas imiter certains patrons qui ont installé dans leur verrerie des cantines où l'ouvrier peut prendre du vin et de la bière à volonté et de l'alcool pour payer les médicaments qui sont délivrés gratuitement aux malades. »

En résumé, chaque société coopérative qui sombre aide au progrès social par les expériences qu'elle fait faire aux

ouvriers, et par la conviction qu'elle détermine chez eux que la discipline, l'obéissance volontaire, le respect de soi-même et d'autrui sont indispensables pour le succès de toute entreprise organisée sur le principe de la coopération.

M. BIVILLE. — La communication de M. Comte aurait été plus intéressante s'il avait voulu nous dire pourquoi il approuve certaines des théories collectivistes et en quoi consiste son collectivisme. C'eût été matière à une discussion instructive.

M. COMTE. — Je ne me sens pas le droit, de ma propre autorité, de traiter une question qui n'est pas inscrite au programme du Congrès. Toutefois, Messieurs, je me tiens à votre disposition et ne recule pas devant la mise en demeure de l'honorable M. Biville.

M. BAYSSELANCE. — M. Comte vient de manifester des sympathies pour le collectivisme ; mais il me semble que les faits dont il nous a parlé vont précisément à l'encontre des théories collectivistes. Il nous a montré que des ouvriers de bonne volonté, en s'unissant, peuvent arriver à quelque chose, mais il ne nous a pas montré qu'il en serait de même dans une société fondée sur la contrainte.

M. COMTE. — On m'invite à exposer mes idées sur le collectivisme. Je tiens à faire observer d'abord que je dispose de très peu de temps pour cela et qu'ensuite il m'est difficile de le faire au pied levé, à l'improviste. Le collectivisme est un système très ardu, très difficile à comprendre et par conséquent à exposer, son étude demanderait de longs développements et je ne voudrais pas, faute de temps pour coordonner mes idées, prêter à un système quelconque, même quand je ne l'approuve pas, des théories qui ne sont pas les siennes.

Toutefois, pour ne pas avoir l'air de reculer et puisqu'on insiste, je dirai volontiers quel est mon collectivisme à moi et ce qui me paraît peu fondé dans les critiques dont le collectivisme en général est l'objet.

Je réponds d'abord un mot à l'objection qui vient de

m'ètre adressée par l'honorable M. Baysseance : Je ne crois pas qu'il soit d'une bonne méthode scientifique de conclure des résultats obtenus actuellement par une société coopérative de production aux résultats que peut donner cette même société coopérative quand elle fonctionnera dans un milieu où la concurrence ne sera plus la loi générale de la production et de l'échange. J'ai, du reste, insisté déjà sur ce fait que l'éducation coopérative des ouvriers est à faire. Il faut leur apprendre à se servir de la coopération comme on apprend à un forgeron à se servir de son marteau.

Cela dit, je tiens à déclarer que je ne suis pas collectiviste à la façon de Jules Guesde, de Lafargue ou de Jaurès, autant du moins que j'ai pu comprendre la doctrine économique de ce dernier, car dans ses discours et ses articles, j'ai eu beau chercher un système bien défini, j'ai cru d'abord apercevoir quelque chose, mais je ne sais pour quelle cause, je ne distingue pas très bien.

J'ai mon petit collectivisme à moi que j'appellerai collectivisme individualiste. Vous pensez, sans doute, que voilà deux mots qui hurlent de se trouver accouplés : collectivisme, individualisme ! puisqu'il est entendu, c'est même passé à l'état de cliché, que le collectivisme — et en un sens c'est exact — est l'écrasement de l'individualité. Pourtant dans le système économique que je préconise, je crois que l'individu trouvera le milieu favorable à l'épanouissement de toutes ses énergies et de son originalité, parce que dans mon système seulement règnera la solidarité morale et matérielle, et la solidarité vraie, nul ne le contestera, est la condition absolue de toute liberté.

M. AUGUSTE FABRE. — Comte sort du sujet. Il s'agit des verreries ouvrières. Je voudrais savoir comment était fondé le capital de la verrerie stéphanoise qui a réussi et s'est transportée dans les environs de Lyon ?

M. COMTE. — Mais vous savez bien, mon cher Fabre, que c'est le Congrès qui a voulu lui-même cette digression. Le capital de la verrerie stéphanoise s'est constitué comme celui de toute société coopérative qui se respecte. A la suite de la grève des verriers de Lyon, les meneurs, c'est-à-dire

les ouvriers les plus intelligents, les plus capables, furent remerciés. Ils n'avaient dès lors que deux alternatives, ou se faire cabaretiers, ou fonder une verrerie pour leur compte personnel. Ils optèrent pour la seconde. Ils se rendirent à Saint-Etienne et louèrent une verrerie abandonnée. Ils étaient 15 ou 18 et entre eux, en réunissant leurs économies, ils trouvèrent 5.000 francs, ils en empruntèrent 10.000 qu'ils hypothéquèrent sur leurs instruments de travail. Une des causes de leur succès fut peut-être qu'ayant changé de milieu, ils n'eurent pas à subir l'influence souvent détestable du syndicat et des mauvais ouvriers qui cherchent à exciter leurs camarades contre les chefs qu'ils se sont donnés; ensuite ils avaient comme chef de fabrication un protestant connaissant à fond son métier, et c'est quelque chose, Messieurs, qu'un protestant, un homme de devoir, dans une entreprise dont le succès dépend de la façon dont chaque associé accomplit consciencieusement sa tâche.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance suivante.

La séance est levée après une prière de M. le pasteur LACHERET.

DEUXIÈME SÉANCE - MERCREDI MATIN

PRÉSIDENTE DE M. DE BOYVE

La séance est ouverte après une prière de M. le pasteur KENIG.

La parole est à M. le pasteur TRIAL, pour la lecture du rapport de M. BENOIT-GERMAIN, trésorier, qui n'a pas pu venir au Congrès.

**Rapport du Trésorier sur la période s'étendant
du 15 octobre 1895 (Congrès de Bordeaux) au
28 juin 1897 (Congrès de Rouen).**

DÉBIT DE LA CAISSE

Encaisse au 15 octobre 1895:		
Livret à la Caisse d'épargne	850 00	}
Espèces	934 95	
		1784 95
Cotisations :		
Arriéré de 1894	37 00	}
Solde de 1895	1036 55	
Cotisations de 1896	1333 85	
id. de 1897 (à-compte)	187 60	
		2595 00
Produit de la Collecte à Bordeaux		140 95
Dons divers		18 00
Vente des Compte-rendus des Congrès :		
Anciens Congrès	328 40	}
Congrès de Bordeaux	965 25	
		1293 65
Somme en dépôt pour abonnements à effectuer ou pour autre objet		43 20
Intérêts à la Caisse d'épargne capitalisés :		
En 1895	34 67	}
En 1896	29 90	
		64 57
Total des Recettes		5940 32